

Communiqué de presse

Une nouvelle traverse plus fluide et sécurisée pour Cormoyeux

Châlons-en-Champagne le 11 janvier 2012

C'est le **Lundi 16 janvier à 15 heures** que sera inaugurée la traverse de Cormoyeux, commune de 115 habitants, située au nord de l'arrondissement d'Epernay.

Une voie entièrement repensée afin de :

- Prendre en compte l'écoulement des eaux de ruissellement, en redimensionnant le réseau d'eaux pluviales,
- Améliorer la sécurité et le transit des usagers,
- Sécuriser la circulation des piétons et permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite,
- Sécuriser les arrêts de bus,
- Mettre en valeur le cadre de vie.

L'aménagement de cette traverse a été réalisé dans le cadre de l'opération d'aménagement localisé de réfection de la RD22^{E2}.

Cette opération s'est déroulée en deux temps :

- **La phase 1** a consisté au réaménagement courant 2009 d'une section en rase campagne (avec notamment le renforcement des rives, le reprofilage de la chaussée et la reprise de la couche de roulement afin de corriger les dévers et les déformations).
- **La phase 2** étant en fait le réaménagement de la traverse de la commune de Cormoyeux.

En complément des travaux de voirie, l'enfouissement des réseaux aériens et la reprise du réseau d'eaux pluviales (à savoir l'augmentation des diamètres de canalisation) ont été entrepris.

Le conseil général a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage du réseau EP (eaux pluviales) afin d'assurer une meilleure cohérence du projet et des travaux.

A ce titre, la communauté de communes des deux vallées et la commune de Cormoyeux ont décidé de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le département de la Marne afin de lui confier la maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble des travaux d'aménagement de la traverse. La maîtrise d'œuvre a ainsi été assurée par les services du département.

Le financement :

Le coût total de cette opération s'élève à 952.000 euros TTC (217.000 € pour la phase 1 et 735.000 € pour la phase 2).

Sachant que la part du **Conseil général** se monte à 502.000 € soit 52,73 % du montant total. A savoir 100 % de la phase 1 et 39 % de la phase 2.

La communauté de communes des Deux Vallées a quant à elle participé à hauteur de 438.000 € (soit 60 % de la phase 2) tandis que **la commune de Cormoyeux** a financé pour 11.500 €.

Contact presse :

Jérôme GORGEOT
Attaché de presse
gorgeotj@cg51.fr
03.26.69.81.65.